



AFFECTATION DE TACHES COMPLEMENTAIRES

Par **ion**, le **22/06/2011** à **17:07**

Bonjour,

Il y a un an notre patron a licencié 2 personnes chargés de la comptabilité car le service serait déplacé géographiquement.

Le temps que le transfert s'effectue, j'ai accepté verbalement de prendre à ma charge une partie des tâches SANS contrepartie financières...(tâches complètement différentes de mes attributions). Cependant, cela fait un an et aucun transfert n'a encore été fait (et ne semble être prévu) et ma charge de travail et devient très importante...Quels recours sont possible? Merci de bien vouloir m'aider....

Par **P.M.**, le **22/06/2011** à **17:58**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si ces tâches font partie de votre qualification et vos fonctions et si vous avez essayé d'entrer en négociation...

Par **ion**, le **23/06/2011** à **09:19**

Come indiqué dans mon précédent message, ces nouvelles tâches ne font pas partie de mes attributions, ni de mes fonctions. le problème a déjà été posé, cependant, la réponse est toujours la même: cela ne va pas durer, le service sera prochainement transféré...Etc. Malheureusement, rien n'est fait et il semble que rien ne sera fait...

Par **P.M.**, le **23/06/2011** à **17:39**

Qualification, fonctions et attributions ce ne sont pas la même chose à moins que ces dernières aient été précisément définies et listées ce qui est fort rare...

Vous pourriez refuser d'accomplir des tâches qui ne correspondent pas d'une part dans votre qualifications ou fonctions définies ou d'autre part dans vos attributions précisément listées mais en prenant beaucoup de précautions pour ne pas que l'on vous reproche une

insubordination...

Par **ion**, le **24/06/2011** à **10:24**

merci pour votre réponse.